



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer

Question au Gouvernement n° 2684

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE CANCER

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour le groupe socialiste.

M. Gérard Bapt. Monsieur le ministre de la santé, le cancer est une maladie qui concerne chacune des familles de notre pays. En effet, 250 000 nouveaux cas sont diagnostiqués tous les ans, entraînant 150 000 décès. Après les premières initiatives de Bernard Kouchner en 1998 et le premier plan cancer de Mme Dominique Gillot en 2001, le Président de la République a donné une nouvelle impulsion après les conclusions de la mission de lutte contre le cancer présidée par Mme Briand et créée en 2003. Des progrès indéniables ont été réalisés dans la lutte contre le cancer, notamment en termes de réseaux, de recherche et de prise en charge des malades.

Je vous poserai deux questions.

Premièrement, confirmez-vous votre intention de confier l'organisation du dépistage du cancer du sein et la généralisation du cancer colorectal à l'Institut national du cancer ? Nous savons que cela suscite de vives oppositions de la direction générale de la santé et de la direction régionale à l'action sanitaire et sociale - vos propres services -, qui en sont actuellement chargées en liaison avec les collectivités locales.

Deuxièmement, nous savons que le tabagisme est responsable du cancer du poumon qui est le plus fréquent et qui compte parmi les plus graves. Nous attendons depuis plus d'un an le résultat de vos consultations et une décision du Gouvernement concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés.

Monsieur le ministre, allez-vous vous contenter de l'installation de lieux fermés destinés au seul usage du tabac, qui deviendraient de véritables " fumeurs-mouroirs " ? Ou pouvez-vous nous annoncer les mesures courageuses réclamées non seulement par tous les acteurs de la santé publique et par une grande majorité de Français, et parmi elle une grande majorité de fumeurs ?

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, de bien vouloir me répondre de manière précise à ces deux questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur Bapt, " le cancer n'est ni de droite, ni de gauche, ce qui compte ce sont les malades " : ce sont les paroles du professeur Dominique Maraninchi, président du conseil scientifique de l'INCA.

J'adopterai le même ton que vous pour parler de cette question qui dépasse les clivages politiques. Vous avez déjà salué, dans le rapport que vous avez présenté au nom de la commission des finances, l'initiative du Président de la République et la mise en place de ce plan cancer.

Nous sommes passés, depuis 2002, à une autre étape. C'est aujourd'hui une priorité nationale. Les résultats sont là, nous le savons. Le regard que les Français portent tant sur la maladie que sur les malades a changé. Il y a une meilleure prise en charge de leur situation et de leur famille. Mais le progrès médical doit profiter à tous. L'égalité d'accès aux soins doit être garantie.

Notre priorité, aujourd'hui, consiste à améliorer le dépistage. Pour cela, nous cherchons à être à la fois ambitieux et pragmatiques, afin d'être tout simplement efficaces. Nous voulons aller plus loin encore en matière de dépistage du cancer du sein et généraliser le dépistage du cancer colorectal. Nous définissons très clairement et dans la plus grande sérénité les actions qui nous permettront d'être le plus efficaces possible.

Vous connaissez le rôle de coordination que l'INCA doit assumer, et vous ne l'avez jamais remis en cause. Autre sujet lié à la politique que nous menons pour faire reculer le cancer : la lutte contre le tabagisme qui s'inscrit dans le cadre de notre objectif de santé publique. Nous devons nous attacher au problème de la cohabitation forcée entre les fumeurs et les non-fumeurs car le tabagisme passif cause 3 000 à 5 000 décès par an. Nous avons aussi le souci de protéger les salariés et, ce qui n'a été évoqué dans aucun pays européen, d'aider celles et ceux qui veulent arrêter de fumer à le faire dans de meilleures conditions.

M. Maxime Gremetz. Alors, remboursez le patch ! Vous avez toujours refusé de le faire !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Enfin, j'ai aussi l'ambition de convaincre plutôt que de contraindre.

Et pour convaincre, il faut pour avancer, mener toutes les consultations requises.

M. Maxime Gremetz. Paroles ! Paroles !

M. le ministre de la santé et des solidarités. Les esprits évoluent : considérez la position des restaurateurs, et même celle des débitants de tabac qui ne remettent pas le principe en cause. Nous sommes en train d'avancer, et nous sommes déterminés, monsieur Bapt ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2684

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 avril 2006